



Mise à jour paie et cotisations 2024

Intégrer les nouveautés dans vos pratiques en matière de paie.

OBJECTIFS :

- 1 Se tenir à jour des réformes et des évolutions législatives, réglementaires ayant un impact en paie,
- 2 Évaluer l'incidence pratique de ces modifications sur la paie et les cotisations / contributions sociales,
- 3 Intégrer les nouvelles tendances et les évolutions successives de la jurisprudence.

PUBLIC :

Gestionnaires, responsables paie ou du personnel soucieux(es) de se mettre à jour.



**Durée : 1 jour
(7 heures)**



**Tarif : Consulter
notre calendrier**

PRÉREQUIS :

Bases de la paie

PROGRAMME :

Point sur les nouvelles valeurs des cotisations et contributions sociales au 1^{er} janvier 2024 :

- Les cotisations de sécurité sociale, Pôle emploi,
- La retraite complémentaire,
- Plafond de la Sécurité sociale,
- Salaires et cotisations sociales des apprentis et des contrats de professionnalisation,
- Forfait social,
- La réduction générale des cotisations sociales (réduction Fillon),
- Retour sur le prélèvement à la source : révision des grilles de taux neutre, points de vigilance...,
- Contribution formation.

Autres nouvelles valeurs et dispositions emportant des incidences en paie :

- Saisie sur salaire,
- Frais professionnels,
- Avantages en nature,
- Hausse du SMIC et ses conséquences,
- Avantages servis par le CSE au titre des activités sociales et culturelles,
- Régime social des chèques vacances.

Réformes et évolutions législatives.

Retour sur les arrêts de Jurisprudence «paie» marquants en 2023.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, et remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

✉ formation@sseti.fr • ☎ 03 87 74 34 19

SSETI

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR